

## **Lettre ouverte aux Premiers ministres Monsieur Justin Trudeau et Monsieur Philippe Couillard**

**Les Mi'gmaq de la Gaspésie invitent les Premiers ministres du Canada et du Québec à respecter leurs obligations légales et... à venir boire un bon verre d'eau à Gaspé pendant qu'elle est encore bonne boire!**

Monsieur Justin Trudeau  
Premier ministre du Canada

Monsieur Philippe Couillard  
Premier ministre du Québec

Gespe'gewa'gi (Gespeg), le 4 novembre 2016.

Le 20 septembre dernier, le gouvernement du Québec a déposé à l'Assemblée Nationale le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles. Ce rapport faisait suite aux consultations portant sur le projet de loi n°106, *Loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*.

En annonçant son projet de loi, le gouvernement a laissé entendre qu'il cherchait à prioriser le développement des énergies renouvelables. L'analyse du projet de loi 106 révèle, au contraire, que l'un des principaux objectifs visés par le gouvernement du Québec est de favoriser le développement des hydrocarbures. En raison des divers risques environnementaux qui leur sont associés, une telle orientation est bien loin de faire consensus. En outre, ce choix entre en contradiction avec les objectifs du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques.

Les communautés autochtones installées sur les Basses-Terres du Saint-Laurent et en Gaspésie sont directement touchées par les projets d'hydrocarbures. Ainsi, on retrouve les principales activités existantes d'exploration pétrolière et gazière au Québec sur l'Île d'Anticosti et la péninsule gaspésienne. Ces régions se situent dans le territoire traditionnel du Gespe'gewa'gi, le septième district du territoire national de la Nation Mi'gmaq. À noter également que nous partageons l'Île d'Anticosti avec nos voisins de la Nation Innue.

Le Gespe'gewa'gi est un territoire qui fournit les ressources nécessaires à la survie et à l'épanouissement de nos populations. Nous sommes un peuple de la mer depuis toujours. Les ressources présentes dans nos ruisseaux, rivières, lacs ainsi que dans la mer, approvisionnement au quotidien notre garde manger. Et puis l'importance économique de l'industrie de la pêche en Gaspésie n'est plus à démontrer : tous ses habitants profitent directement ou indirectement des revenus générés ou du nombre d'emplois créés.

Les Mi'gmaq du Gespe'gewa'gi refusent de donner leur aval à toute activité industrielle qui risquerait d'empoisonner les ruisseaux, les lacs, les rivières ou autres cours d'eau avec les précieuses ressources qui s'y trouvent. Nous nous opposons à tout projet pouvant causer un préjudice irréparable aux ressources sur lesquelles nous comptons. Nous partageons l'avis de plusieurs intervenants qui ont constaté que les risques liés à la fracturation hydraulique et à l'injection à haute pression de produits toxiques dans le sol n'ont pas été suffisamment évalués. Pour quelle raison devrions-nous accepter passivement des initiatives susceptibles de compromettre notre mode de vie et mettant à risque l'industrie de la pêche? Les menaces et inconvénients liés à l'exploration pétrolière et gazière sont plus importants que les hypothétiques bénéfices que nos populations autochtones et allochtones pourraient en tirer.

C'est pourquoi le 15 septembre dernier à Carleton, les Chefs et Conseils du Mi'gmawei Mawiomi (qui regroupe les trois communautés Mi'gmaq : Gesgapegiag, Gespeg et Listuguj) adoptaient une résolution qui rejette toute opération de fracturation hydraulique ou d'utilisation de substances chimiques par les acteurs de l'industrie pétrolière qui sont actifs dans le Gespe'gewa'gi.

Enfin, messieurs les Premiers ministres, il nous paraît absolument essentiel d'attirer votre attention sur le fait que les décisions de prospector des gisements de pétrole et de gaz en Gaspésie et sur l'Île d'Anticosti sont prises unilatéralement, en contravention avec l'obligation de consulter les Autochtones. Or, depuis les instructions et directives émises par la Cour Suprême de Canada en 2004, la Couronne a l'obligation constitutionnelle de consulter et, en certaines circonstances, d'accommoder les Premières Nations lorsque des projets ont lieu sur leur territoire.

Le respect d'une telle obligation est ici d'autant plus primordial que l'on reconnaît aux Micmacs des droits de pêche. En 1999, la Cour Suprême du Canada a reconnu les droits issus de traités de la Nation Mi'gmaq de pêcher à des fins commerciales dans les eaux du Gespe'gewa'gi<sup>1</sup>. De tels droits ne vaudraient plus grand-chose et ne pourraient plus être exercés si l'on mettait en danger ces ressources.

En 2007, le Mi'gmawei Mawiomi déposait une déclaration de revendication territoriale globale (le Nm'tginen) auprès des gouvernements du Québec et du Canada. Cette déclaration de revendication explique très clairement la nature et l'étendue de nos droits protégés par l'article 35 de la Loi Constitutionnelle de 1982; de même que l'importance d'assurer une protection optimale de notre territoire pour le bénéfice des générations actuelles et futures, Mi'gmaq et allochtones.

Il est indispensable que les gouvernements comprennent qu'ils doivent consulter les communautés autochtones lorsqu'elles sont touchées par des projets d'hydrocarbures.

---

<sup>1</sup> R. c. Marshall, (1999) C.S.C

Dans l'esprit de l'honneur de la Couronne, de nos droits et de vos obligations constitutionnelles, nous vous invitons, Messieurs les Premier Ministre Trudeau et Couillard, à venir nous visiter dans le Gespe'gewa'gi et à boire un bon verre d'eau afin que l'on puisse justement discuter ensemble de l'importance de cette ressource-là, de sa protection et de sa conservation avant qu'il ne soit trop tard.



Manon Jeannotte, Cheffe, ASC, MBA  
Nation Mi'gmaq de Gespeg